

(21)

CENTURY 21  
Diamant

(21)

CENTURY 21  
irisOFFRE FERME D'ACQUERIR UN BIEN IMMEUBLE

Le(s) soussigné(e)(s) :

Monsieur et/ou Madame : ..... *Bralon Florentine, Verkay Veracia Isolina*  
 Domicilié(e)(s) ou siège social ..... *Ave du progrès 275, 1030 Brux.*  
 Situation matrimoniale et régime ..... *Célibataire*

Assujetti TVA (si oui, indiquer le numéro de TVA)..... /

Notaire choisi en cas de vente.....

Numéro national: ..... *80.03.25-550.55, 21.04.91-886.35*

Ci-après dénommé(e)(s) « l'Offrant »,

*Déclare prendre l'engagement ferme, définitif et irrévocable de se porter acquéreur du bien immeuble situé à :*

Adresse: ..... *Place Royale Sainte Marie, 79 1030 Bruxelles*

Certificat PEB : .....

Ce bien lui a été présenté par l'agence immobilière Century21 Diamant/Century 21 Iris

Le prix principal offert pour l'acquisition de l'immeuble pour quitte et libre de tous priviléges, hypothèques et charges quelconques, dans l'état où il se trouve, sans garantie de contenance ni de vices cachés, tous frais, droits quelconques et honoraires notariaux non compris est fixé à :

• *247.000 euros (en chiffres) deux cent quarante mille euros (en lettres)*

Un montant correspondant à ..... % du prix principal, sera payé sur le compte BE75-7310-2151-2551 de Century 21 Diamant (DVCV EVERONE SRL) ou BE76 1431 1369 3195 de Century 21 Iris (Mahssa Invest SRL) dans les trois jours avant la signature du compromis de vente.

Le solde du prix étant payable à la signature de l'acte authentique. Si le propriétaire s'opposait à recevoir l'offre pour quelque motif que ce soit, cette garantie sera intégralement remboursée.

La présente offre est valable jusqu'au *28/05*, et ne peut être unilatéralement retirée par l'offrant avant cette date.

Le refus de l'offre par le propriétaire n'ouvre, au profit de l'offrant, aucun droit à une quelconque indemnité.

L'offrant ayant été parfaitement informé sur l'immeuble, la présente offre est émise sans réserves, en manière telle que l'acceptation par le Propriétaire emportera l'accord des parties sur tous les éléments substantiels et essentiels du contrat de vente qui aura en conséquence un caractère parfait et obligera l'offrant à acheter le bien aux conditions habituelles et à celles reprises dans le présent document, sauf stipulation d'une/de(s) condition(s) suspensive(s), auquel cas la vente ne sera parfaite qu'à la levée de la dite/desdites condition(s). **Toutefois, le transfert de propriété, des risques et la prise de jouissance du bien n'auront lieu qu'à la signature de l'acte authentique.**

(\*) = biffer la mention inutile

La communication de la présente offre à l'agence immobilière, agissant en qualité de courtière sans pouvoir de décision finale, est réputée avoir les mêmes effets que sa réception effective par le propriétaire.

(21)

CENTURY 21  
Diamant

(21)

CENTURY 21  
Iris

L'Offrant déclare qu'en cas d'acceptation de son offre, l'acquisition de l'immeuble est faite sans condition suspensive /sous la condition suspensive\*

245 000

- d'obtention d'un crédit hypothécaire de..... €. La durée de la clause suspensive est de 30. jours à dater de l'acceptation de l'offre.

En cas d'acceptation, les parties s'engagent, solidairement et indivisiblement le cas échéant, à signer un compromis de vente, qui ne conditionne pas le caractère parfait de la vente, dans les meilleurs délais et à première demande.

L'attention des parties est également attirée sur le fait que si l'une d'elle venait à ne pas exécuter ses engagements, l'autre pourra, quinze jours après injonction adressée par lettre recommandée ou exploit d'huissier, soit poursuivre l'exécution forcée de la vente par voie judiciaire, soit considérer la vente comme résolue de plein droit. Dans les deux cas, la partie défaillante sera tenue de payer à l'autre partie, à titre d'indemnité, un montant fixé à 5% du prix de vente, sauf à la partie préjudiciée à apporter la preuve qu'elle a, en fait, subi un préjudice plus important. De plus, la partie défaillante sera redevable à l'agence immobilière d'émoluments équivalents à 3% + 21% de TVA du prix offert.

Ainsi dûment averti des implications et conséquences juridiques et financières de son offre, l'offrant déclare la confirmer.

*Le(s) soussigné(s) déclare(nt) avoir été informé(s) du fait que ses/leurs données à caractère personnel, confiées à l'agence immobilière dans le cadre de l'exécution de la présente convention, seront transmises par cette dernière au franchiseur CENTURY 21 Benelux SA, dont le siège social est situé à 1410 Waterloo, Drève Richelle 161B, bte 10 (numéro d'entreprise 0451.724.941), dans le cadre de l'exécution du contrat de franchise conclu entre ce dernier et l'agence immobilière, ainsi qu'aux tiers qui devront disposer desdites données dans le cadre de la/des convention(s) et/ou acte(s) à intervenir (notaires, acquéreurs, locataires,...). En signant la présente convention, le(s) soussigné(s) autorise(nt) en outre expressément la communication de ses/leurs données à caractère personnel aux partenaires commerciaux de CENTURY 21 BENELUX à des fins commerciales, tel que par exemple des actions publicitaires. Le(s) soussigné(s) dispose(nt) à tout moment d'un droit de regard sur ces données et est/sont à tout moment en droit d'obtenir la correction de données incorrectes et/ou incomplètes, ainsi que de s'opposer gratuitement à l'utilisation de ces données à des fins de direct marketing.*

*Les données personnelles confiées dans la présente offre le sont dans le respect du R.G.P.D et des obligations liées à la prévention du blanchiment. Les données communiquées le sont en vue de présenter une proposition complète au vendeur afin qu'il puisse apprécier votre offre. En cas d'acceptation, elles peuvent être transmises aux tiers qui doivent intervenir directement ou indirectement dans le déroulement de la vente (certificat PEB, Notaire(s),...). Dans l'éventualité où ladite offre ne serait pas retenue par le propriétaire, vous marquez accord pour que les informations transmises soient utilisées ultérieurement par l'agence pour vous informer de biens susceptibles de vous intéresser. Toutes les informations utiles sur la conservation, le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de regard, de correction, de portabilité & de modification des données personnelles confiées peuvent être obtenus sur simple demande en format papier.*

Offre réalisée à ....*Rue Royale Sainte Marie 79*, le *21/05/21*

Signature(s) de tou(te)s les offrants précédée(s) de la mention « *lu et approuvé* »

*O K*  
*lu et approuvé*

*lu et approuvé*

(\* ) = biffer la mention inutile

**La communication de la présente offre à l'agence immobilière, agissant en qualité de courtière sans pouvoir de décision finale, est réputée avoir les mêmes effets que sa réception effective par le propriétaire.**